



Conseil d'administration du 25 février 2016

Délibération n° 2016/02

Objet : Approbation du compte financier 2015

Vu le rapport de présentation de l'Agent Comptable de l'EPF de la Vendée,

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-5°,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration :

- approuve le compte financier de l'année 2015 de l'EPF de la Vendée qui est arrêté à la somme de 6 809 650,91 €,
- affecte le résultat de l'exercice 2015 arrêté à la somme de 6 809 650,91 € au compte 11 « report à nouveau ».

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 1 MARS 2016

Courrier Arrivé